

Dossier SÉÉÉ-GM (2011)
Grille de suivi des recommandations par Gaz Métro

Programmes du PGEÉ

Recommandations		Action entreprise ou à venir	Échéancier
<i>Programme de thermostat électronique programmable (PE103)</i>			
1	Cibler et intensifier les efforts de promotion dans le but d'encourager les clients qui installent un thermostat à le programmer.		
2	Suivre le développement de la nouvelle spécification sur les thermostats programmables par l'EPA et RNCan.		
3	Ajuster le cas type du programme à partir des résultats de l'évaluation.		
3A	Ajuster les économies utilisées dans l'estimation des économies nettes attribuables au programme à 51 m ³ par participant.		
3B	Considérer un taux d'opportunité de 17 % dans les calculs de participation nette au programme.		
3C	Considérer l'effet de bénévolat dans le calcul des économies nettes attribuables au programme.		
<i>Programme de chaudière à efficacité intermédiaire (PE202)</i>			
1	Apporter les modifications nécessaires aux paramètres de calcul des économies afin de permettre l'emploi d'une base de références multiples et corriger les bases de référence lorsque la réglementation proposée par RNCan entrera en vigueur.		
2	Instaurer un plafond de puissance à 5 MBtu/h par chaudière dans les critères d'admissibilité du programme et rendre les chaudières de plus de 5 MBtu/h admissibles au programme PE208.		
3	Intégrer les plus récents résultats de l'analyse des surcoûts et distinguer l'eau chaude de la vapeur dans la méthode de calcul des montants d'aide financière.		
4	Intensifier les efforts de promotion pour ce programme dans les médias de communication dans le but d'améliorer la notoriété chez les participants.		

Dossier SÉÉÉ-GM (2011)
Grille de suivi des recommandations par Gaz Métro

5	<p>Apporter les correctifs suivants :</p> <p>Inclusion de la donnée relative à l'efficacité de la chaudière installée à la base de données des participants.</p> <p>Ajout d'un champ additionnel à la base de données, permettant de différencier les chaudières à eau chaude des chaudières à vapeur.</p> <p>Ajout d'un champ dans le contrat d'intention indiquant si le participant possède d'autres appareils fonctionnant au gaz naturel.</p>		
6	<p>Ajuster le cas type et les paramètres de calcul des économies du programme à partir des résultats du nombre d'heures d'utilisation moyen et des effets de distorsion.</p>		
Programme de chaudière à condensation (PE210)			
1	<p>Apporter les modifications nécessaires aux paramètres de calcul des économies afin de permettre l'emploi d'une base de références multiples et corriger les bases de référence lorsque la réglementation proposée par RNCan entrerait en vigueur.</p>		
2	<p>Intensifier les activités de communication visant les firmes d'ingénieurs afin que ces dernières puissent informer davantage les clients sur le programme PE210.</p>		
3	<p>Apporter les correctifs suivants :</p> <p>Inclusion de la donnée relative à l'efficacité de la chaudière installée à la base de données des participants.</p> <p>Ajout d'un champ dans le contrat d'intention indiquant si le participant possède d'autres appareils fonctionnant au gaz naturel.</p>		
4	<p>Ajuster le cas type et les paramètres de calcul des économies du programme à partir des résultats du nombre d'heures d'utilisation moyen et des effets de distorsion.</p>		

Dossier SÉÉÉ-GM (2011)
Grille de suivi des recommandations par Gaz Métro

Programmes du FEÉ

Recommandations		Action entreprise ou à venir	Échéancier
<i>Programme d'aide financière à la rénovation éconergétique de l'enveloppe des bâtiments - clientèle affaires (PC420)</i>			
<i>Programme d'aide financière à la rénovation éconergétique de logements sociaux et de bâtiments à vocation sociocommunautaire - clientèle sociocommunautaire (PFS120)</i>			
1	Effectuer davantage de visites de sites pour les projets du programme sociocommunautaire.		
2	Baliser le contenu des études énergétiques en imposant une liste de données minimales à contenir.		
3	Revoir les documents des programmes où des corrections ont été suggérées afin que ceux-ci soient mieux identifiés, mieux référencés et plus cohérents.		
4	S'assurer que toute la documentation relative aux calculs des économies soit incluse dans les dossiers de chaque projet. Pour ce faire, concevoir une page sommaire pour chaque dossier, énumérant les informations essentielles à saisir dans les banques de données des programmes.		
5	Cesser les activités reliées à la mesure de la pratique standard compte tenu de la complexité de la tâche et de l'imprécision des résultats.		
6	Reconnaître les économies imputées au programme à partir de la base de référence du client et non à partir de la pratique standard.		
7	Continuer d'exiger des participants de plus de 150 000 m ³ de consommation de présenter une étude externe spécifique à leur projet. Poursuivre le calcul des économies des projets dont la consommation est de moins de 150 000 m ³ en utilisant la méthode normative, sauf si le pourcentage de fenestration, la taille ou bien la forme du bâtiment sont trop différents du modèle. Il est alors recommandé d'exiger une étude spécifique.		

Dossier SÉÉÉ-GM (2011)
Grille de suivi des recommandations par Gaz Métro

8	Baliser de façon plus précise l'application de la correction due aux gains internes.		
10	Procéder à une réévaluation spécifique des méthodes utilisées par les consultants externes pour le calcul des économies liées aux mesures d'étanchéité à l'air.		